

## RSE : responsabilité sociétale des entreprises

La « crise » a au moins cela de bon qu'elle nous pousse à nous interroger sur la pérennité de nos modèles.

## Editorial

Chers clients,  
Chers partenaires,

La responsabilité sociétale des entreprises est le sujet de cette newsletter.

Environnement en expansion, changements réglementaires, évolution et accélération des modes de communication, crises globales...

Tous les dirigeants et leurs entreprises sont confrontés à l'accroissement de leurs responsabilités, à la multiplication des sujets à traiter, à l'existence et persistance de zones floues et donc à l'émergence de nouveaux risques.

C'est notre vocation de courtier et conseil de proximité de vous alerter, de vous tenir informés et de mettre en œuvre -avec et pour vous- des solutions optimisées de réduction et de transfert des risques. Bref de vous aider à transformer ces risques en opportunité.

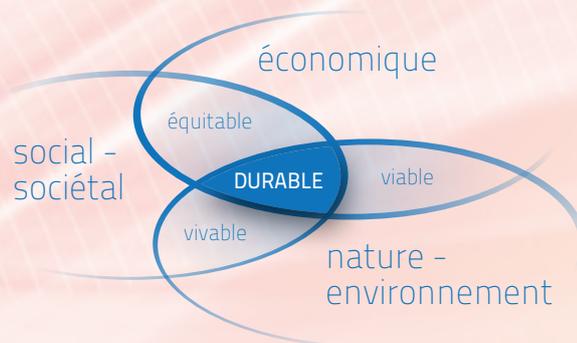
Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Cordialement  
**Benoit HEUX**

De nombreux spécialistes défendent l'idée que nous assistons avant tout à une mutation de notre environnement politique, social et économique, et que les entreprises performantes de demain seront celles qui intégreront une vision de profitabilité élargie et à long terme. C'est dans cette optique que de plus en plus d'entreprises s'intéressent au concept de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

La RSE est la mise en application des concepts attachés au **développement durable** qui, rappelons le, consiste à promouvoir un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à utiliser les leurs.

Parfois injustement taxée de lubie écologiste elle s'exprime dans le management de trois piliers fondamentaux qui convergent tous vers l'idée d'une **profitabilité durable**. Elle permet à l'entreprise de valoriser les éléments clefs de son organisation pour en tirer le meilleur sur le long terme.



### Quel intérêt a une entreprise de s'impliquer dans une telle démarche ?

D'abord parce qu'elle assied la pérennité de l'organisation sur le long terme. Il est constant que les entreprises impliquées dans la RSE sont capables de s'adapter rapidement à leur environnement économique, social et réglementaire tout simplement parce que ce concept devient un élément à part entière de la gouvernance. L'entreprise qui s'implique dans la RSE s'oblige à prendre de la hauteur en intégrant la RSE dans sa stratégie dans un monde en perpétuel changement. Ensuite parce qu'elle crée un avantage différenciant vis-à-vis de ses concurrents : Les consommateurs, clients et autres parties prenantes sont de plus en plus attentifs à l'implication de l'entreprise dans ce domaine. Rappelons également que la Loi NRE 2001 (complétée par la loi Grenelle 2 de 2010, les décrets des 30 janvier et 24 avril 2012, l'arrêté 13 mai 2013) introduit une obligation d'information sur la RSE dans leur rapport annuel pour les entreprises cotées en bourse ou d'au moins 500 salariés et dont le CA est supérieur à 400 M€ (100 M€ pour les exercices ouverts après le 31/12/2013).

Il n'est donc pas rare que ces sociétés imposent ou exigent de leurs partenaires les mêmes engagements puisqu'elles doivent démontrer la continuité de cet engagement sur toute la chaîne de valeurs.

### Le gain d'une telle démarche est-il chiffrable ?

C'est la principale remarque formulée par les « RSE-septiques ». Il est évident que du temps et des moyens devront être dégagés pour lancer le projet, le mettre en forme et le suivre.

Il n'y a donc aucun modèle économique qui permet de justifier qu'un euro dépensé dans la démarche permet d'en gagner deux et c'est d'ailleurs la plus mauvaise façon d'aborder ce chantier.

La démarche s'inscrit dans une vision long-terme de profitabilité mais aussi de survie de l'entreprise qui doit simplement répondre à la question suivante : est-il concevable que l'entreprise de demain puisse ignorer les concepts fondamentaux de la RSE ?

### Comment l'aborder.

De nombreux ouvrages ou articles permettent de se faire une idée plus précise de cette démarche et de son intérêt. A titre d'exemple, le rapport sur la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (juin 2013) de Lydia Brovelli, Xavier Drago et Éric Molinié remis le 13 juin 2013 à la demande des ministres Moscovici, Bricq, Batho et Sapin aborde les thèmes suivants :

- Développer une culture de performance globale
- Améliorer la fiabilité des informations extra-financières
- Favoriser l'investissement responsable
- Positionner la France à l'international en RSE

Au titre des normes existantes on peut citer les normes ISO et principalement la norme ISO 26000.

